

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 1^{RE} À LA 5^E ANNÉE DU SECONDAIRE

OBJET : HORAIRE DES ÉVALUATIONS DE FIN D'ANNÉE

Chers parents,

La fin de l'année arrive à grands pas et avec elle, les évaluations de juin! La session d'évaluation aura lieu du 18 au 21 juin, sauf pour les élèves de 4^e secondaire qui débiteront le 11 juin. Les horaires de la session d'évaluation pour chaque niveau seront disponibles sur la page de connexion du portail et sur le site internet du Collège. Vous en trouverez copie à la fin de cette lettre.

Vous remarquerez que nous avons intégré à l'horaire des périodes d'appui pédagogique la veille ou durant les jours qui précèdent certaines évaluations, de façon à préparer les élèves le plus adéquatement possible. Encouragez votre enfant à participer à ces appuis, particulièrement s'il y a été convoqué par son enseignant.

Pour votre information, il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (dictionnaire électronique, téléphone cellulaire, montre intelligente, etc.) durant la passation des évaluations. Tout élève qui contrevient au règlement sera expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat. Également, comme les casiers des élèves auront été vidés avant la session d'évaluation, il est important de noter que les élèves peuvent apporter en classe leurs effets dans un sac à dos, lequel devra être déposé à l'avant de la classe avant le début de l'examen. Dans le même ordre d'idée, nous vous rappelons que les élèves doivent se présenter en classe vêtus de leurs vêtements et souliers de la collection Unimage. À défaut de respecter ces règlements, un élève pourrait se voir expulsé de la salle d'examen et s'exposer à des conséquences disciplinaires.

J'attire votre attention sur le fait que l'horaire des élèves sera modifié pendant cette période. En effet, les élèves pourront quitter le Collège dès que les évaluations du jour seront terminées. Cependant, les élèves qui désirent rester au Collège jusqu'aux heures habituelles pourront le faire, puisque la bibliothèque sera ouverte, de 7h00 à 17h00, sous la surveillance du personnel.

De plus, le service de la cafétéria sera disponible lors de la session d'évaluation, le matin et le midi, à la cafétéria A seulement, selon les plages horaires indiquées sur le document ci-dessous. Le 21 juin, soit la dernière journée, la cafétéria ne sera pas ouverte le midi. Le transport scolaire (autobus jaunes) ne sera pas modifié durant la session d'évaluation. Cependant, notez que les circuits de la STL réservés au Collège ne seront effectifs que le matin, entre le 18 et le 21 juin; il

n'y aura pas de service en après-midi, les élèves devront se rendre à l'arrêt d'autobus ou au terminus Montmorency.

Merci de l'attention que vous porterez au contenu de cet envoi et bonne fin d'année scolaire!

Louise Lamarre

Directrice générale adjointe | Services pédagogiques

Intérim

Session d'évaluation : Règlements aux élèves

1. Durée de la session des évaluations

La session se tiendra du 18 au 21 juin 2018, sauf pour les élèves de 4^e secondaire, qui débuteront le 11 juin.

2. Ponctualité

Les élèves doivent être ponctuels à chacune des évaluations. Tout élève en retard doit se présenter aux adjoints(es) à la direction pour obtenir un billet signé.

Les élèves doivent se présenter au Collège vêtus de leurs vêtements et souliers de la collection Unimage. À défaut de respecter ces règlements, un élève pourrait être retourné se changer et/ou s'exposer à des conséquences disciplinaires.

3. Pendant l'évaluation :

L'élève n'a droit, sur son bureau, qu'à : crayons, règle, gomme à effacer et tout matériel autorisé, sans étui ou dans un étui transparent.

Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (dictionnaire électronique, téléphone cellulaire, montre intelligente, etc.) durant la passation des évaluations, sous peine de se faire retirer sa copie et d'obtenir un résultat de 0%. Dans le cas où un élève apporterait son cellulaire avec lui, il doit le déposer à l'endroit désigné par le surveillant.

Le silence est de rigueur; toute forme de communication auprès des autres élèves est interdite. L'élève qui juge une information indispensable et souhaite parler au surveillant doit lever la main.

Une fois l'évaluation commencée, les élèves ne doivent, pour aucune raison, quitter le local. Les urgences sont référées à l'adjoint(e) à la direction de la classe concernée.

4. Fin d'une évaluation

Aucun élève ne quitte le local avant le premier départ qui a lieu au 2/3 de la durée de l'évaluation. Aucun premier départ n'est autorisé pour les évaluations de 1h30 et moins. L'adjoint(e) à la direction signale et autorise ce premier départ, qui doit se faire de façon calme et discrète, afin de ne pas déranger les élèves qui poursuivent leur évaluation.

5. Après l'évaluation

L'élève qui termine son évaluation doit circuler en silence dans les corridors et les escaliers, par respect pour ceux qui poursuivent leur évaluation.